



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

INSTRUCTION PROGRAMME ESMS NUMERIQUE PHASE DE GENERALISATION : MODE D'EMPLOI

Les 22 et 24 mars 2022

Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

La Stratégie régionale du Numérique en Santé

Le programme et les financements : vision macroscopique

En pratique

Focus sur le dispositif SONS

Construire mon projet, présentation des acteurs



Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

La Stratégie régionale du Numérique en Santé

Les financements : vision macroscopique

En pratique

Focus sur le dispositif SONS

Construire mon projet, présentation des acteurs



Objectifs du Ségur numérique



Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de santé



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé, du social et du médico-social et avec l'utilisateur** pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner.



Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une **vision consolidée de son parcours de santé** afin d'être acteur de sa santé.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **630* millions dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)**

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen



Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

* 30 M€ financés par la CNSA sur la phase d'amorçage de 2021, 600 M€ de crédits Ségur

Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

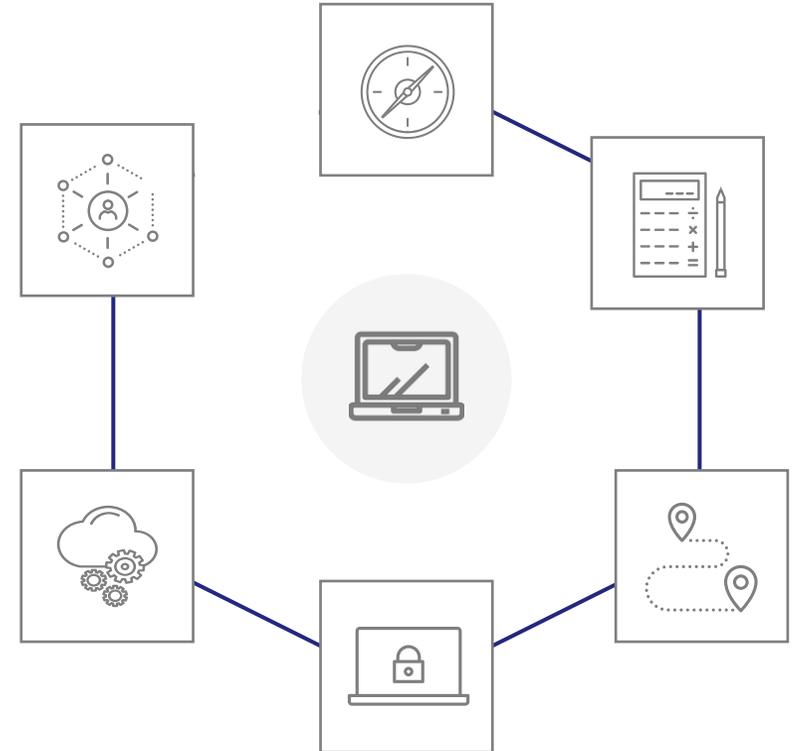
La Stratégie régionale du Numérique en Santé

Les financements : vision macroscopique

En pratique

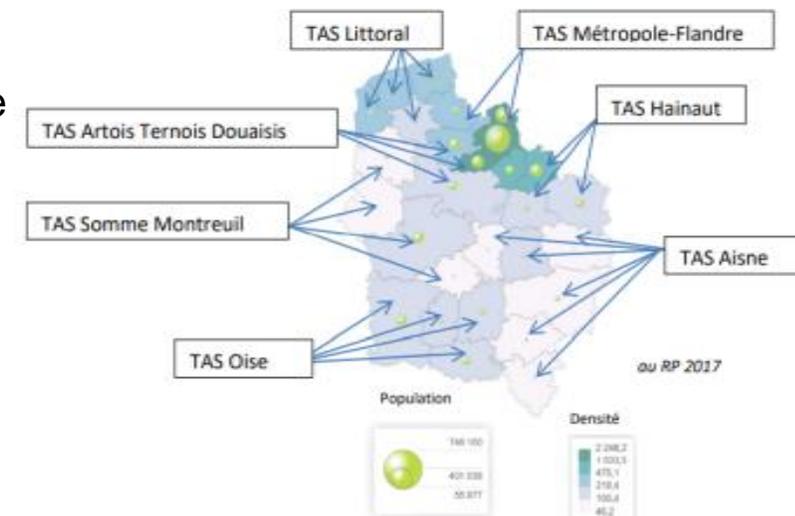
Focus sur le dispositif SONS

Construire mon projet, présentation des acteurs



Stratégie régionale des Hauts-de-France fondée sur les concepts suivants :

- Sur la base du **RETEX de l'expérimentation MES** sur le territoire de la Somme, construction de la feuille de route et généralisation de la stratégie à la région
- Choix de **capitaliser sur l'organisation numérique existante** (plans d'action MSS/DMP , e-parcours,) ayant permis de fédérer l'ensemble des acteurs de la e-santé au niveau régional au niveau opérationnel et en pilotage; et de **refondre la stratégie régionale du numérique en santé** en s'appuyant sur le Ségur du Numérique.
- Coordination étroite ARS – AM et GRADeS avec la constitution **d'une cellule de coordination régionale « Ségur Numérique »**
- Une **équipe numérique régionale** qui évolue et en lien avec l'existant autour d'un enjeu principal de transversalité au sein des différentes équipes territoriales, partenaires compris, dont le **collectif SI médico-social**, pas de silot et une collaboration fluide sur l'ensemble des chantiers du numérique en région
- Mise en œuvre de **7 Territoires d'Animations Numérique (TAN)** pour suivre le développement du numérique, partager les données de santé, favoriser la dynamique des territoires et libérer les initiatives de projets numériques
- **Pilotage par les indicateurs, par priorités et par territoire**



Stratégie des Hauts-de-France et pilotage

→ Pilotage par les indicateurs ←

→ Pilotage par les priorités ←



• Tous les chantiers du pilier Numérique du Ségur de la santé – objectifs des régions 24/10/2021 :
INS / MSS / DMS / PSC , E-prescription et Ap-CV et programmes **dont le programme ESMS Numérique**

• Le développement de la télésanté – pilier 4 du Ségur de la santé mesure 24 Télésanté

• Convergence des services régionaux à la doctrine (E-parcours et autres services régionaux existants)

Hors
AM

→ Pilotage par territoires d' animation numérique ←

En synthèse :

Choix stratégique de refondre la stratégie du numérique en santé en capitalisant sur l'existant et en y incorporant le prisme Ségur Numérique décliné dans la stratégie régionale

Stratégie des Hauts-de-France – équipe numérique régionale

Cellule de coord régionale

AM
ARS
GRADeS

✓ Renfort RH, identification de référents numériques, autres actualisations sur les actions numériques via les CPOMs



✓ Actions déjà réalisées ou en cours

- 
 Renfort RH au sein du Collectif SI MS en cours via React-EU
- 
 Contractualisation en janvier d'une ligne CPOM fléchée Segur du Numérique
- 
 Renfort RH au sein des GHT en cours via React-EU (43 ressources)
- 
 Référent numérique au sein des dispositifs d'appui à la coordination
- 
 Coordonnateur des filières gériatriques dont la mission numérique est défini sur la fiche de poste

Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

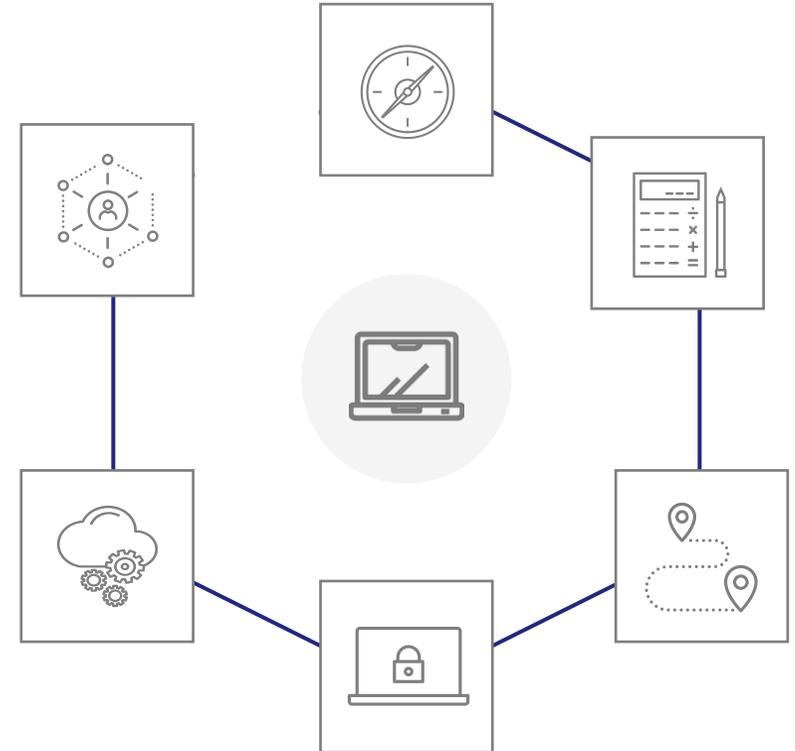
La Stratégie régionale du Numérique en Santé

Les financements et le programme : vision macroscopique

En pratique

Focus sur le dispositif SONS

Construire mon projet, présentation des acteurs



Deux leviers complémentaires pour un programme concernant le secteur santé, social et médicosocial



Nouvelles mesures FINANCIÈRES	Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS)	Programme SUN-ES	Selon les accords conventionnels avec l'Assurance Maladie	Programme ESMS numérique
Nouvelles mesures RÉGLEMENTAIRES	Opposabilité des référentiels (Article L. 1470-5 du CSP)	Arrêtés pris en application de l'Article L1111-15 du CSP : obligation d'alimentation du DMP et d'envoi par messagerie sécurisée de santé professionnelle et citoyenne par les professionnels de santé		
Évolution des dispositifs existants	-	Nouveaux critères numériques IFAQ	Forfait structure : renforcement du numérique Évolution de la certification COFRAC (biologie)	-



Pour le secteur social et médicosocial : un enjeu majeur pour un secteur qui fait face à des défis spécifiques

La finalité est de faciliter la transformation du secteur médico social et social



- Faciliter la **coordination** des professionnels et **l'échange d'informations**
- Améliorer l'**accompagnement** des personnes
- Pour les personnes accompagnées, améliorer **l'accès à l'information** les concernant et favoriser ainsi leur **participation** à leur parcours de vie
- Améliorer la **connaissance des besoins**
- Faciliter le **pilotage à tous les niveaux**

Faciliter la transformation du secteur au bénéfice des personnes accompagnées et des professionnels

Pour répondre à cette finalité, le Ségur a pour objectif de généraliser l'utilisation effective du numérique dans le secteur



- Généraliser l'utilisation du numérique dans les ESMS, via le déploiement d'un **dossier usager informatisé, interopérable** (DUI) et communicant, conforme aux exigences du numérique en santé **dans l'ensemble des ESSMS**, dans le respect des principes éthiques
- **Structurer l'offre des éditeurs** et **favoriser l'innovation**
- **Faire monter en compétences l'ensemble des acteurs**
- Financer **des investissements pour les 5 prochaines années**, en lien avec la **feuille de route du numérique en santé**.



630 M€ sur **5 ans**

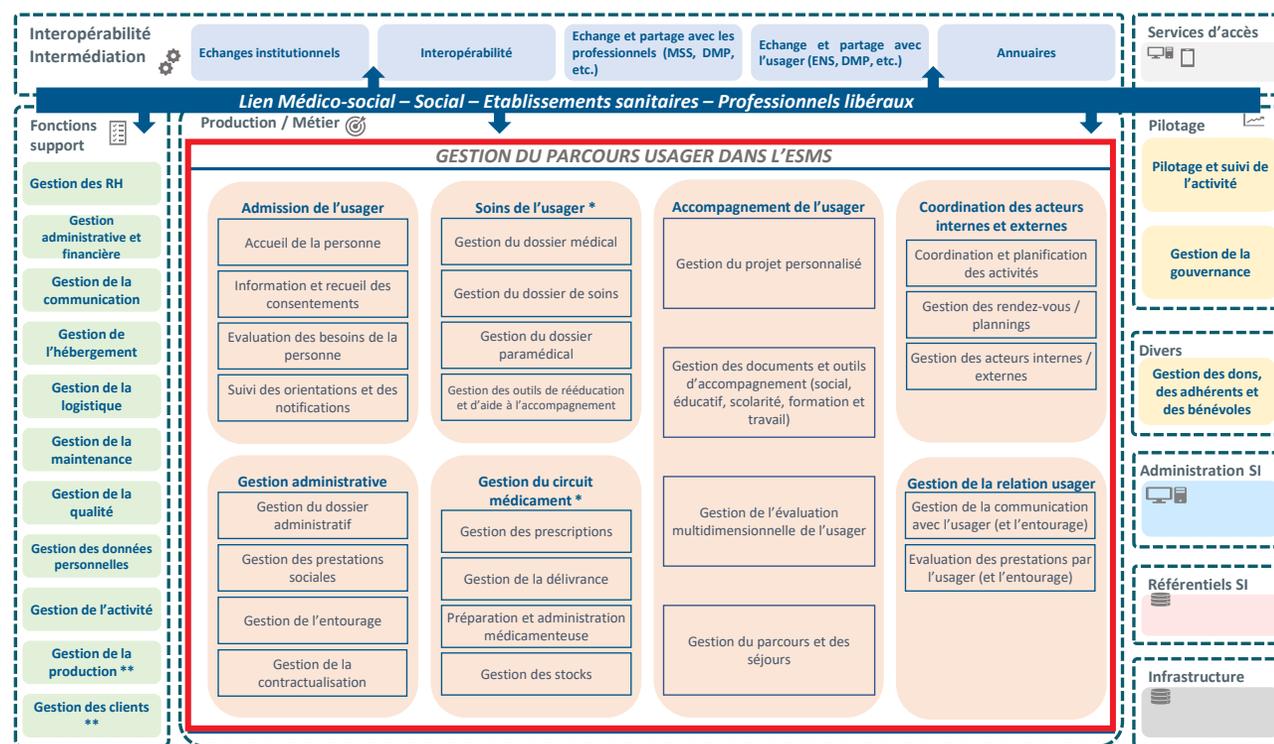
Périmètre fonctionnel : le dossier de l'utilisateur informatisé



Pour le secteur social et médico-social, les financements Ségur Numérique ciblent l'acquisition ou la montée de version des logiciels de gestion de **Dossiers Usagers Informatisés (DUI)**...

Un **Dossier Usager Informatisé (DUI)**, est défini comme outil permettant la définition, la conduite et l'évaluation des prestations d'un établissement et service social ou médico-social. Il permet le recueil de toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte des besoins d'un usager afin de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de plans personnalisés d'accompagnement.

Conformément à la **cartographie fonctionnelle ANAP**, les fonctions minimales d'un DUI intègrent les volets suivants :



(*) Soins et circuit du médicament : Foyer accolé à FAM / MAS, Foyer prestations soins infirmiers, EHPAD, SPASAD (SSIAD+SAAD), IEM/IME/Foyer scolaire EME, SEM, FAM / MAS, CRF, Foyer places médicalisées, Accueil jour en IEM, SESVAD (SAVS+SAMSAH+SAAD), SSIAD, SESSAD/SESSD, SSAD, CAMSP, SAMSAH

(**) Insertion / Prise en charge et accompagnement : ESAT, ESAT hors les murs, EA, CDDT, SACIP

Le dossier de l'utilisateur informatisé doit être interopérable

....conforme au Virage du numérique en santé et accélérer les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.

du **dossier médical partagé (DMP)** – avec le lancement de « **Mon espace santé** » début 2022, ouvert par défaut pour tous les citoyens, et intégrant un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient sera le gestionnaire des accès à ses données;

de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens;

mon
ESPACE
SANTÉ

MS
Santé



du **Dossier Usager Informatisé (DUI)** interopérable et communicant;

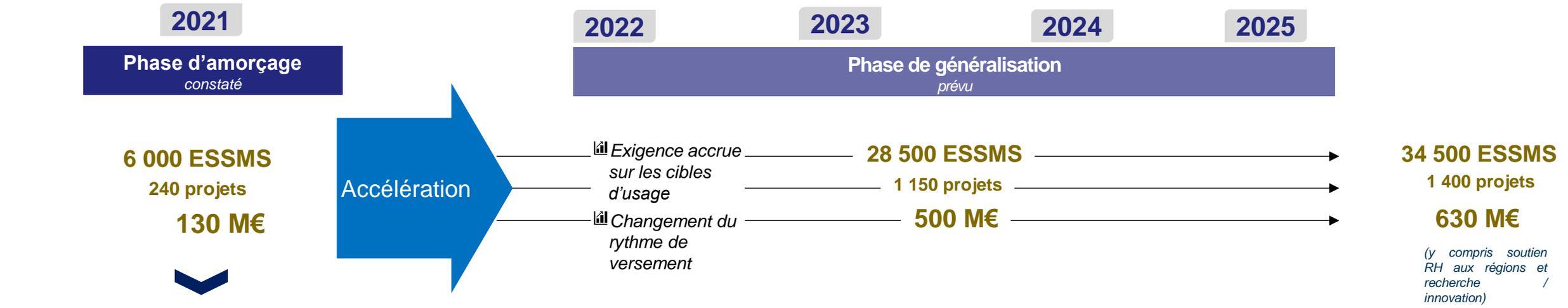
Identité Nationale
de Santé
ins
Bien identifié-e,
bien soigné-e.

**PRO SANTE
CONNECT**

de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identitovigilance;

de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité avec leur **application mobile e-CPS**.

La phase de généralisation renforce et accélère la phase d'amorçage de 2021



Cette phase a permis de mettre en place les **fondamentaux** et de fixer les **axes structurants** du programme en région

- 1 Proche du terrain**
 ARS, GRADeS et Collectifs MS numérique sont en première ligne aux côtés des porteurs de projet
- 2 Financement à l'usage**
 Des cibles d'usage pour amener une utilisation effective des équipements financés
- 3 Mutualisation**
 Préparer la mise en place de moyens communs et leur pérennisation
- 4 Renforcement du système**
 Des ressources pour les GRADeS, ARS et collectifs MS numérique
 Des aides ciblées pour les OG de petite taille

Leviers de financiers de la phase de généralisation : crédits ESMS numérique et financements SONS



Le secteur social et médico-social dispose d'une enveloppe de **630 M€ allouée dans le cadre du Ségur du Numérique en santé**. Cette enveloppe est répartie entre le **programme ESMS numérique** et le **dispositif SONS**, qui poursuivent de façon complémentaire un objectif commun : **déployer massivement les usages en matière d'échange et de partage des données de santé entre professionnels et avec les usagers**.



Systeme Ouvert Non Sélectif - SONS

<p>POUR QUI ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Tous les ESSMS régis par l'article L.312-1 du CASF En groupement de 15 ESSMS (8 pour Corse et territoires ultramarins) 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les ESSMS des catégories FINESS 4100, 4300, 4400, 4600 qui sont déjà équipés d'un DUI Le client bénéficiaire est l'Organisme Gestionnaire (OG), identifiable à travers son numéro FINESS juridique
<p>COMMENT ?</p>	<p>Dépôt des dossiers en ligne sur l'outil PAI numérique : ici</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour un groupement de moins de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre des appels à projets régionaux (à partir du 15 mars) A partir de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre de l'appel à projet national qui sera lancé à partir du deuxième trimestre 2022 	<p>Le financement est versé à l'éditeur de la solution référencée ou à son distributeur officiel, en contrepartie de la réalisation d'une « Prestation Ségur » définie par les textes réglementaires</p>
<p>QUOI ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition ou renouvellement de logiciel DUI pour des « projets d'acquisition » Accompagnement au changement des pratiques vers les nouveaux usages de services numériques Pour les petites structures : matériel / infrastructures et/ou accompagnement à la conduite de projet ou passation de marché 	<p>L'accélération de la montée de version des DUI vers des logiciels référencés « Ségur » = DUI compatible avec Mon Espace santé</p>

Des financements qui s'adaptent aux situations des ESSMS



En synthèse



Pour accélérer
le déploiement
du numérique

1

**Pour les ESSMS
qui n'ont pas encore de DUI**

ou qui veulent en changer

S'équiper
d'un DUI
compatible
avec
*Mon espace
santé*

**Jusqu'à
14,5 K€***



... et
déployer
les usages

7 K€



* Si votre éditeur est référencé.
S'il n'est pas référencé, 12 K€.

2

**Pour les ESSMS
qui ont déjà un DUI**

et qui veulent le faire évoluer

Renforcer les usages du DUI et
l'échange et le partage des données

5 K€**



Mettre à jour son DUI avec une version
compatible avec *Mon espace santé*

100% financé par l'État

**Dispositif
SONS**

** Pas d'obligation d'avoir recours au dispositif
SONS pour renforcer les usages mais en
pratique les objectifs seront plus facilement
atteignables.

3

**Pour les organismes
gestionnaires de petite taille**

Des aides
à l'investissement pour :

- S'équiper en matériel
et infrastructures
- Bénéficier d'accompagnement
pour sécuriser le projet



Focus sur les crédits ESMS numérique : échéancier des versements et cibles d'usages

50%

- Signature de la convention ARS/porteur
- Signature de la convention de partenariat

Pour les cibles concernant les services socles MS Santé et DMP



50%

Atteinte des cibles d'usages après la signature de la vérification de service régulier



Pour les cibles d'utilisation du DUI

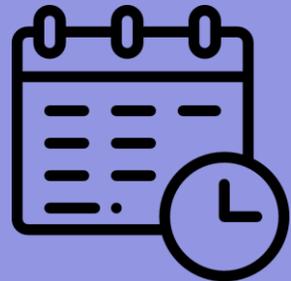


Indicateur	Mode de calcul	Valeur cible
Taux d'utilisation de la MS Santé	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de messages envoyés via la MS Santé / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%
Taux d'utilisation du DMP	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de DMP alimentés avec au moins un document / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%

Indicateur	Valeur cible
Taux de dossiers actifs	90 %
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé	90%
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement	90%

Pour les montées de version, les porteurs s'efforcent d'atteindre les niveaux d'usage dans un délai de 9 mois entre le moment de leur engagement et la fin du déploiement. Pour les acquisitions, le délai devra être de 18 mois.

Focus sur les crédits ESMS numérique : calendrier des AAP régional et national



L'appel à projets « régional » est ouvert dans ma région du **15 mars 2022 au 30 septembre 2022**

- Etude des candidats : au fil de l'eau
- 2 comités de sélection en juin et début octobre 2022
- Retours aux établissements au plus tard le 15/10/2022

L'appel à national sera publié à **partir du deuxième trimestre 2022**

Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

La Stratégie régionale du Numérique en Santé

Les financements : vision macroscopique

En pratique

Focus sur le dispositif SONS

Construire mon projet, présentation des acteurs



1

Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Je peux répondre à l'AAP régional ESMS numérique à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit au fil de l'eau par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la taille de la grappe et du type de projet présenté



« Je suis un porteur PA, PH ou DOM » en 2022

ACQUISITION / RENOUELEMENT DU DUI

Porteur de 15 ESSMS et + (ou 8 ESSMS et + pour les Outre-Mer et la Corse)

1. La solution DUI que je choisis après une mise en concurrence via le SAD est « référencée Ségur » : j'obtiens un forfait de 21,5 k€ / ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel

Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 989 k€ dont 322 k€ pour les usages et 667 k€ pour le logiciel

2. La solution DUI que je choisis après une mise en concurrence via le SAD n'est pas « référencée Ségur » : j'obtiens un forfait de 19k€ / ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 12 k€ pour le logiciel

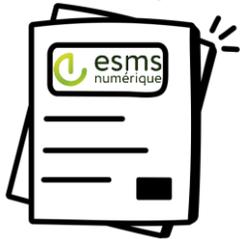
Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 874 k€ dont 322 k€ pour les usages et 552 k€ pour le logiciel

1

Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe et du type de projet** présenté

« *Je suis un porteur PDS, PDE, AHI, PJM* » en 2022

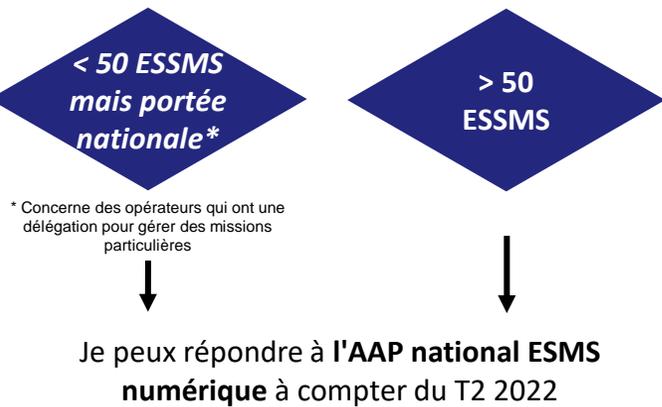
ACQUISITION/RENOUVELLEMENT DU DUI

Porteur de 15 ESSMS et + (ou 8 ESSMS et + pour les Outre-Mer et la Corse)

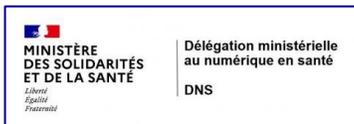
La solution DUI que je choisis après **une mise en concurrence** est **référéncée « Ségur »** : j'obtiens un forfait de **21,5k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel

Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 989 k€ dont 322 k€ pour les usages et 667 k€ pour le logiciel

1 Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Mon dossier est instruit par la CNSA et la DNS

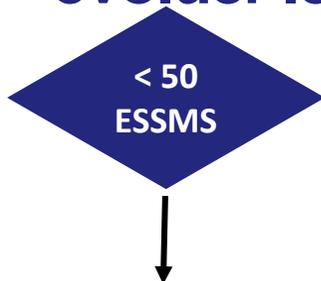


« Je suis un porteur national » en 2022

ACQUISITION / RENOUELEMENT DU DUI	
PH, PA ou DOM	PDS, PDE, AHI, PJM
<p>1. La solution DUI que je choisis après une mise en concurrence via le SAD est « référencée Ségur » : j'obtiens un forfait de 21,5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel, puis de 5 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS dont 2 k€ pour les usages et 3 k€ pour le logiciel.</p> <p>Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens 1 123 k€ dont 371 k€ pour les usages et 752 k€ pour le logiciel</p>	<p>1. La solution DUI que je choisis après une mise en concurrence est référencée « Ségur » : j'obtiens un forfait de 21,5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel, puis de 5 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS dont 2 k€ pour les usages et 3 k€ pour le logiciel.</p> <p>Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens 1 123 k€ dont 371 k€ pour les usages et 752 k€ pour le logiciel</p>
<p>2. La solution DUI que je choisis après une mise en concurrence via le SAD n'est pas « référencée Ségur » : j'obtiens un forfait de 19,5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 12 k€ pour le logiciel, puis de 3 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS dont 2 k€ pour les usages et 1 k€ pour le logiciel.</p> <p>Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens 973 k€ dont 371 k€ pour les usages et 602 k€ pour le logiciel</p>	

Si des organismes de petite taille participent au projet national, ils peuvent obtenir les financements spécifiques pour l'équipement matériel. Ces situations sont étudiées au cas par cas.

2 Pour les organismes déjà équipés qui veulent faire évoluer leur DUI



Je peux répondre à l'AAP régional ESMS numérique à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit au fil de l'eau par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la taille de la grappe et du type de projet présenté

« Je suis un porteur PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

MONTÉE DE VERSION DU DUI

Porteur de 15 ESSMS et + (ou 8 ESSMS et + pour les Outre-Mer et la Corse)

1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. J'obtiens un forfait de **5k€ / ESSMS** pour les usages. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur ».

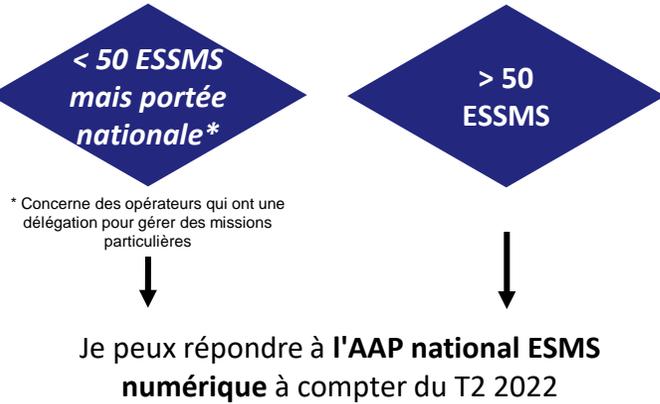
Exemple : J'ai 35 ESSMS alors j'obtiens 175 k€

2. **Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager**, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

Mon éditeur percevra directement la « Prestation Ségur » selon le barème défini dans le financement SONS :

Exemple: dans ce cas, il percevra 1 232 € / ESSMS, soit 43 120 € au total.

2 Pour les organismes déjà équipés qui veulent faire évoluer leur DUI



Mon dossier est instruit par la CNSA et la DNS

« Je suis un porteur national PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

MONTÉE DE VERSION DU DUI

1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur ». J'obtiens un forfait pour les usages de **5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS**, puis de **2 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS**.

Exemple : J'ai 72 ESSMS alors j'obtiens 291 k€ pour les usages.

2. **Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager**, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

Mon éditeur percevra directement la « Prestation Ségur » selon le barème défini dans le financement SONS : dans ce cas, il percevra 1 232 € / ESSMS, soit 88 704 € au total.

Si des organismes de petite taille participent au projet national, ils peuvent obtenir les financements spécifiques pour l'équipement matériel. Ces situations sont étudiées au cas par cas.

Pour les établissements d'un GHT



Les ESSMS appartenant à un GHT peuvent-ils bénéficier d'un financement ESMS Numérique?

Oui à partir du moment où les ESSMS proposés par le GHT sont éligibles au programme.

Dans quelles conditions peuvent-ils être éligibles?

Dans les mêmes conditions que pour les autres ESSMS. Un point d'attention: ces structures n'ont pas d'obligation à recourir au SAD en acquisition si un marché existant couvre déjà le besoin fonctionnel et est conforme aux exigences des cahiers des charges nationaux.

Un DPI d'un GHT peut-il être choisi pour les ESSMS du GHT?

Oui, à partir du moment où il est référencé Ségur, sur un DSR Médico-social ou s'il est référencé au SAD.

Le critère d'éligibilité lié à la constitution d'un groupement de 15 établissements est également applicable

Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

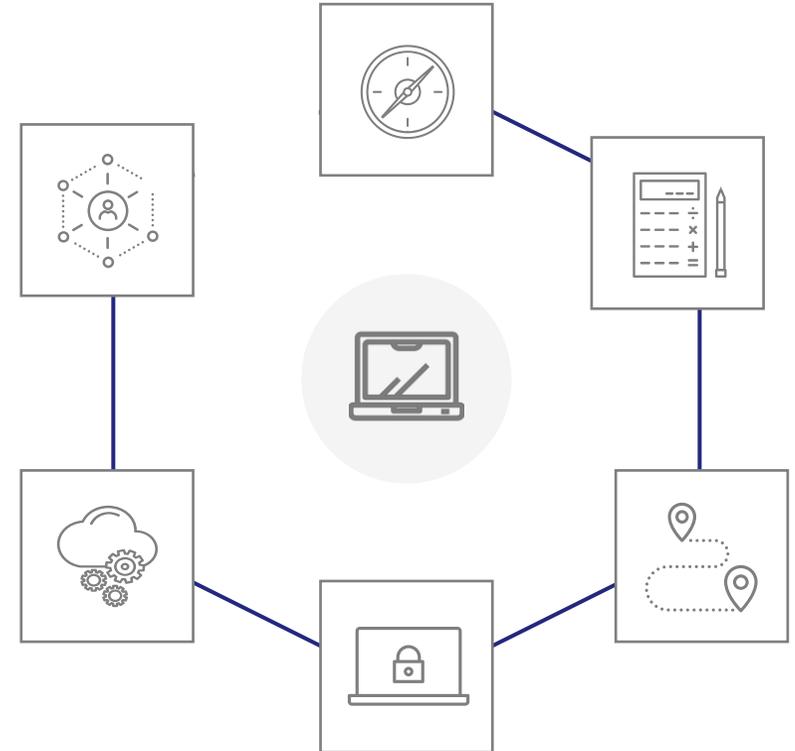
La Stratégie régionale du Numérique en Santé

Les financements : vision macroscopique

En pratique

Focus sur le dispositif SONS

Construire mon projet, présentation des acteurs



Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ESSMS

Pour qui ?

Structures éligibles

Tous les ESSMS des catégories FINESS 4100, 4300, 4400, 4600 **qui sont déjà équipés d'un DUI**

Le client bénéficiaire est l'Organisme Gestionnaire (OG), identifiable à travers son numéro FINESS juridique.

A condition que la solution de DUI de l'éditeur soit référencée Ségur

(Respect des exigences attesté par un **référencement par l'ANS**, publié sur son site web)

Quoi ?

Logiciel financé : Montée de version* d'un Dossier Usager Informatisé (DUI), compatible Mon espace santé

Pas de surcoût pour le Client final, sur le périmètre strict de la prestation et pas d'impact sur le(s) contrat(s) Editeur-ESSMS existant(s)

Comment ?

Le financement est versé à l'éditeur de la solution référencée ou à son distributeur officiel, **en contrepartie de la réalisation d'une « Prestation Ségur »** définie par les textes réglementaires

Le niveau de financement est déterminé **en fonction du nombre d'ESSMS de l'organisme gestionnaire :**

- Donnée disponible, publique et fiable (FINESS).
- Référence :
 - En 2022 : base FINESS publiée par la DREES au 3 janvier 2022
 - En 2023 : 1^{ère} base FINESS publiée par la DREES en 2023

Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Prestations financées pour les solutions référencées Ségur

Détails des prestations éligibles et non éligibles au dispositif SONS

La prestation Ségur financée par l'Etat au bénéfice des ESSMS couvre 6 dimensions :

**Licence
d'utilisation** sur
le périmètre
couvert par le
DSR

Frais
d'installation, de
configuration,
de **qualification**

**Maintenance
corrective** du
périmètre couvert
par le DSR

Formation des
professionnels de
santé

**Suivi du projet et
livraison de la
documentation**

**Accompagnement
à l'obtention d'un
certificat logiciel
de type
organisation**,
quand nécessaire

La prestation ne finance pas :

- Le financement de boîtes aux lettres MSS, nominatives, applicatives et/ou organisationnelles ;
- Les coûts associés à un changement complet de logiciel, indépendamment des évolutions évoquées dans les DSR, ou au rattrapage lié à une version vétuste du logiciel ;
- Les coûts d'infrastructure additionnels éventuellement nécessaires (acquisition de serveurs, migration de système de gestion de base de données, etc.) à l'installation de la version référencée



Focus sur le dispositif SONS : barèmes de financements

Détails du barème des financements SONS

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les ESSMS

Tranche	Nombre d'ESSMS de l'organisme gestionnaire		Barème SONS En € TTC
	Borne inférieure	Borne supérieure	
A	1		4 000 €
B	2	4	2 920 €
C	5	10	2 190 €
D	11	19	1 643 €
E	20	99	1 232 €
F	100	+	1 133 €

- Les financements seront versés aux éditeurs sur la base des commandes de solutions référencées passées par les OG. **Seules les versions logicielles référencées Ségur par l'ANS peuvent donner lieu à ce financement.**
- La Prestation Ségur s'entend comme une prestation autonome, qui ne peut être conditionnée par le Fournisseur :
 - A un réengagement contractuel du Client final ;
 - A la souscription d'une nouvelle option contractuelle par le Client final.

Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI

Zoom sur le financement d'une « Montée de version » dans le cadre du dispositif SONS

Un mécanisme « d'achat pour compte », où l'Etat finance des prestations d'équipement logiciel pour les établissements

- Portant sur des versions de logiciels ayant obtenu un **référencement officiel par l'ANS**
- Respectant un périmètre de fonctionnalités et des conditions de réalisation **fixés par voie réglementaire**
- Réalisées auprès des établissements **par l'éditeur de la solution référencée ou un distributeur officiel**

Ce mécanisme SONS est encadré par un arrêté

3 documents de référence sont disponibles en annexes de l'arrêté

1. Un **dossier de spécifications et de référencement (DSR)**, décrivant les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement



N°	Libellé	Code	Description
101	1010001	ANS	Norme de qualité ISO 9001
102	1020001	ANS	Norme de qualité ISO 14001
103	1030001	ANS	Norme de qualité ISO 27001
104	1040001	ANS	Norme de qualité ISO 28001
105	1050001	ANS	Norme de qualité ISO 29001
106	1060001	ANS	Norme de qualité ISO 31001
107	1070001	ANS	Norme de qualité ISO 33001
108	1080001	ANS	Norme de qualité ISO 34001
109	1090001	ANS	Norme de qualité ISO 35001
110	1100001	ANS	Norme de qualité ISO 36001

2. Un **Référentiel d'Exigences Minimales (REM)**, décrivant l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles à respecter et les preuves à fournir par l'éditeur pour obtenir le référencement de sa solution.

3. Un document d'**Appel à financement (AF)**, explicitant les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement en fonction de paramètres propres à chaque couloir



Ces documents sont disponibles sur le [site de l'ANS](#).

Zoom sur le dispositif SONS

QU'EST-CE QUE LE DUI REFERENCE SEGUR VA CHANGER POUR LES ESSMS?

La nouvelle version de votre DUI « référencée Ségur », compatible avec Mon Espace Santé, vous permet, grâce à une ergonomie simplifiée :

- ❖ Un meilleur accompagnement de l'utilisateur (admission, gestion administrative, parcours de soin...), une meilleure coordination des acteurs internes et externes grâce au partage d'informations importantes.
- ❖ **L'intégration** dans le DUI de l'ESSMS des documents produits par les professionnels du secteur sanitaire, reçus de professionnels de santé par la Messagerie Sécurisée de santé ou provenant du DMP usagers, tels que le **Volet retour du Dossier de liaison, le Volet de Synthèse Médicale, les comptes rendus de biologie, les lettres de liaison de sortie, les ordonnances et prescriptions.**
- ❖ **La production** de documents et données numériques, en particulier **le Projet Personnalisé d'Accompagnement, le Volet de synthèse Médicale, le Dossier de Liaison d'Urgence, les lettres de liaison d'entrée, les ordonnances et prescriptions, les grilles d'évaluation du secteur médico-social et les comptes rendus d'évaluation associés, les plans de soins, les CERFA liés à l'ouverture et à la mise à jour des prestations individuelles, les attestations d'hébergement et les attestations de sortie de l'utilisateur ;**
- ❖ **L'envoi** de ces documents et données numériques par messagerie sécurisée de santé (MSSanté) vers un professionnel ou vers la personne accompagnée par MSSanté citoyenne, et leur **alimentation systématique** dans le dossier médical partagé (DMP) de l'utilisateur.

Zoom sur le dispositif SONS

EN PRATIQUE, CE QUE DOIT FAIRE L'ÉTABLISSEMENT POUR PROFITER DU FINANCEMENT SONS?

Pour en bénéficier, les ESSMS n'ont qu'à passer commande auprès de leur éditeur de DUI. Une fois leur commande validée, l'éditeur s'occupe de tout. L'ensemble de la prestation sera directement pris en charge par l'État*.

SONS est une offre à durée limitée :

- => Début mai, la liste des éditeurs candidats au référencement Ségur sera publique (sur le site de l'ANS),
- => Les ESSMS auront jusqu'au 31 décembre 2023 pour passer commande auprès d'un éditeur référencé,
- => La mise à jour du logiciel devra avoir lieu avant le 31 mars 2024 au plus tard.

Les ESSMS doivent se rapprocher au plus vite de leur éditeur pour savoir si leur solution de DUI sera bientôt référencée Ségur, et programmer avec lui leur mise à jour.

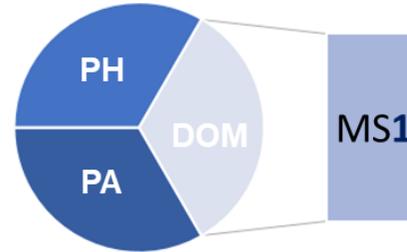
Pour toute question sur le SONS, vous pouvez vous adresser à l'équipe du Ségur via le formulaire de contact sur:
esante.gouv.fr/segur

*Dans les conditions prévues par l'arrêté publié au JO du 12 février 2022

Focus sur le dispositif SONS : calendrier 2022 de publication des dossiers de spécifications de référencement (DSR) (1/3)



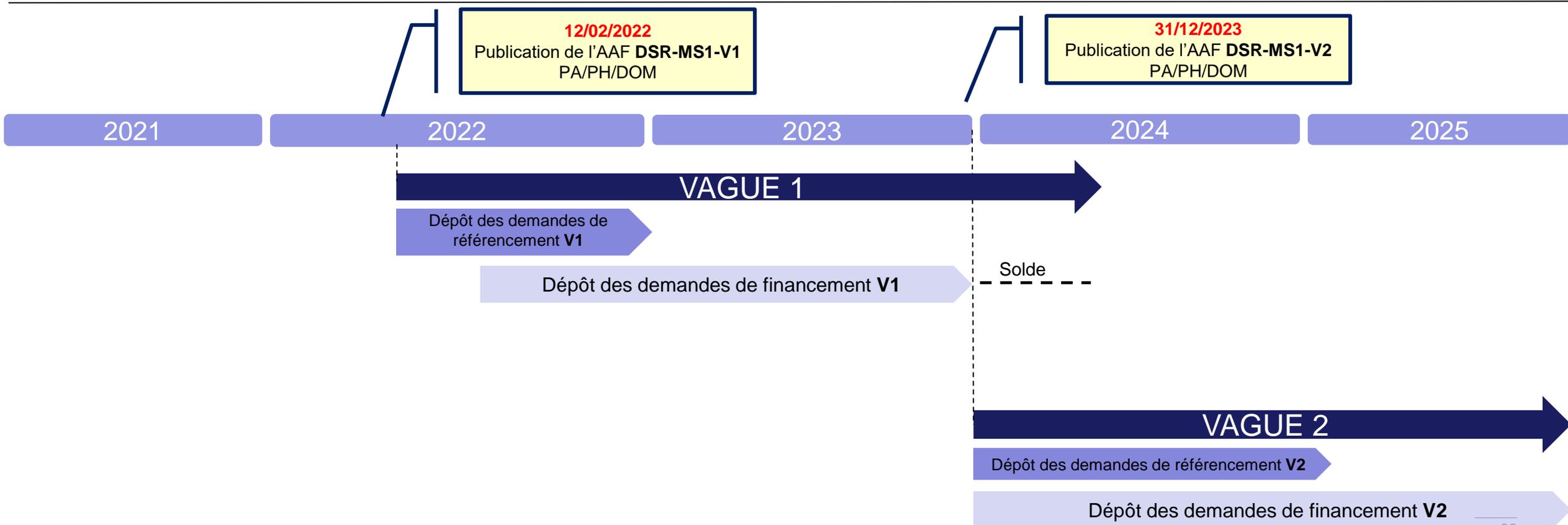
Qui est concerné par le **DSR MS1** ?



PH : Personnes en situation de Handicap

PA : Autonomie des Personnes Âgées

DOM : Domicile (SSIAD, SAAD)



Sommaire

Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

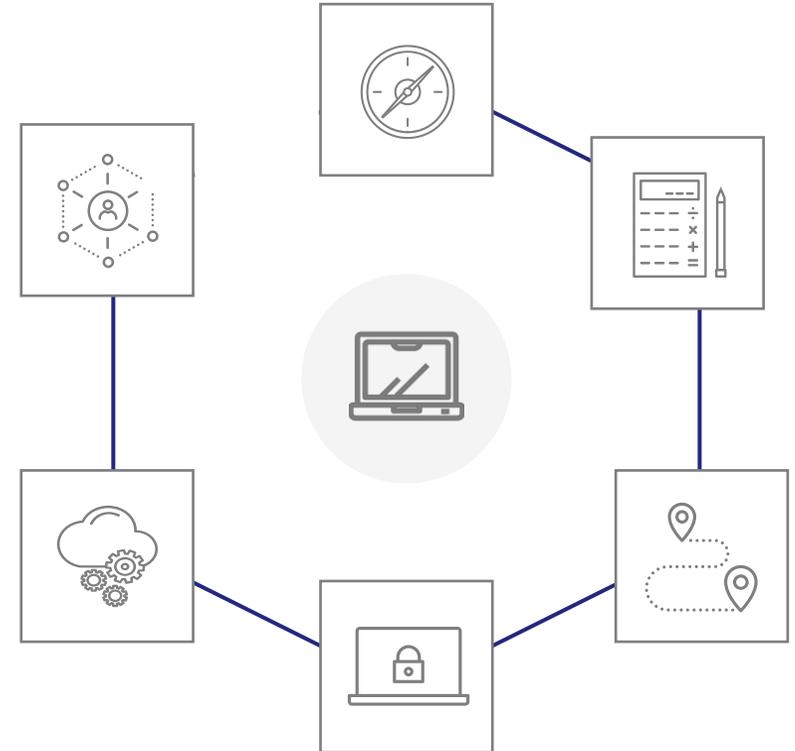
La Stratégie régionale du Numérique en Santé

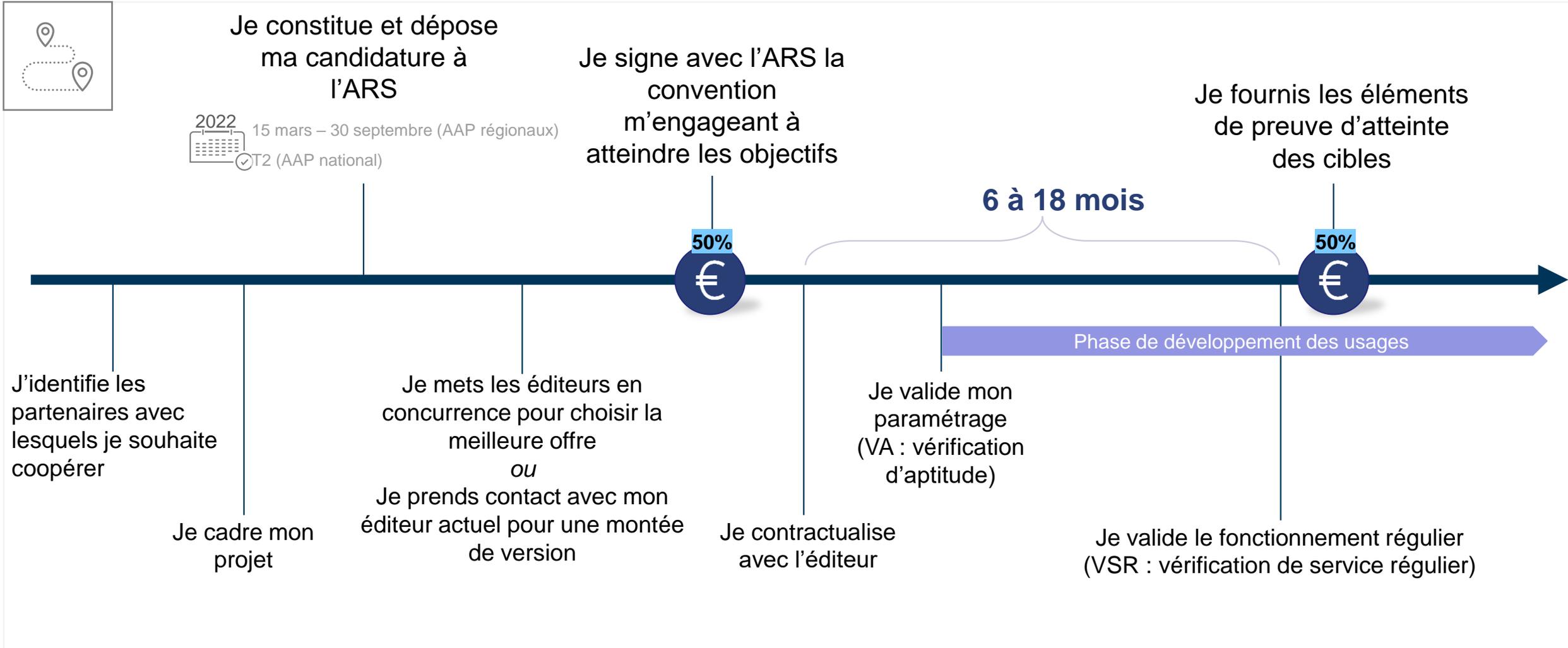
Les financements : vision macroscopique

En pratique

Focus sur le dispositif SONS

Construire mon projet, présentation des acteurs





Le rôle de l'ARS dans le programme ESMS Numérique

Phase de candidature et d'instruction

- Communication de l'AAP
- Transmission d'informations complémentaires assurant la bonne compréhension des éléments de l'instruction (critères d'éligibilité, constitution des grappes, Plan de financement...) et des modalités de financement
- Aide au porteur pour le dépôt du dossier dans l'outil PAI numérique
- Demande de compléments d'informations (pièces justificatives, précisions d'informations...) sur le projet déposé
- Instruction des candidatures
- Notification des engagements financiers
- Conventionnement ARS/porteurs
- Gestion des jalons de financements

Phase de mise en œuvre du projet

- Accompagnement au cadrage du projet
- Suivi et accompagnement face aux problématiques rencontrées
- Revues de projets et accompagnement des partenaires dans le respect du calendrier prévisionnel
- Suivi du déploiement des crédits en adéquation avec les critères de conventionnement et des critères d'usage renseignés

Coordination entre les différents acteurs

- Coordination avec les équipes au niveau national CNSA, ANS, DNS
- Remontée des freins, difficultés rencontrés
- Coordination au niveau territorial Grades et Collectif SI MS
- Pilotage et suivi du programme ESMS Numérique
- Participation aux groupes de travail interrégionaux sur le médico-social et plus particulièrement dans le cadre du programme

Le rôle du GIP dans le programme ESMS Numérique

Phase de candidature

- Aide à la compréhension des dispositifs de financement
- Accompagnement au cadrage du projet (périmètre, objectif stratégique, identification des parties prenantes, acteurs et mode de gouvernance, analyse de risques, identification des besoins techniques....)
- Accompagnement à la préparation du dossier

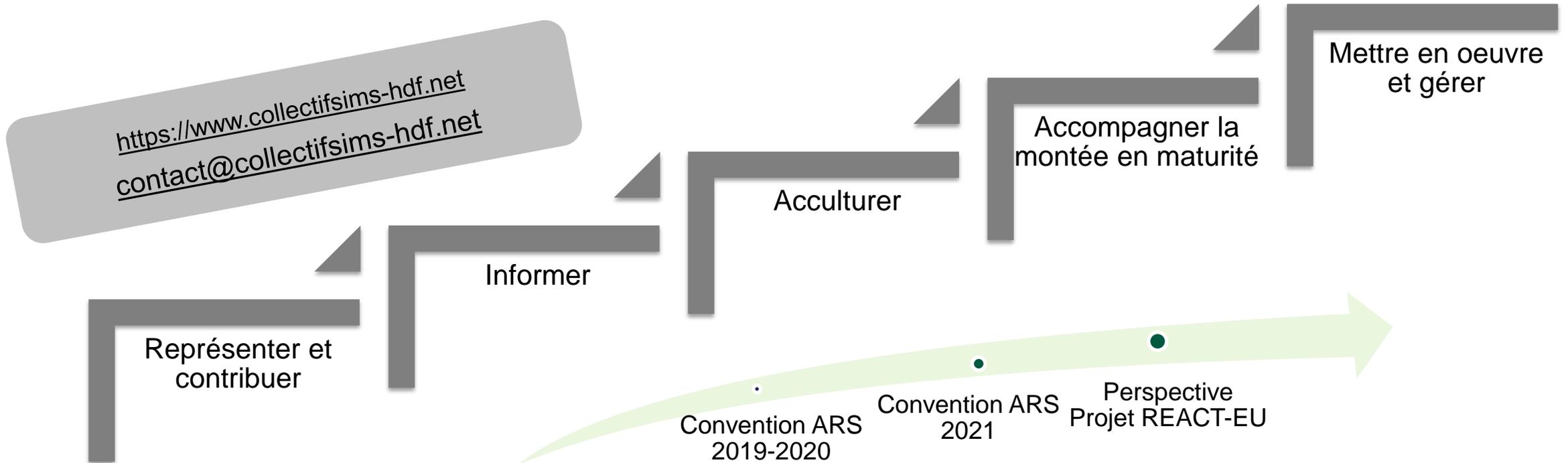
Phase de mise en œuvre du projet

- Revue de projet et accompagnement des partenaires dans le déploiement technique du projet
- Appui sur la conduite du changement
- Coordination des interventions en lien avec les services et référentiels socles
- Suivi et accompagnement face aux problématiques rencontrées
- Participation aux groupes de travail nationaux pour apporter une expertise technique
- Accompagnement méthodologique par le biais d'ateliers thématiques et d'échanges de pratiques

<https://www.esante-hdf.fr/accueil>

Comment faire pour s'engager dans le virage numérique

Les missions du Collectif SI SMS



Définir la feuille de route SI de votre organisme à partir d'un diagnostic de départ

Finalités

Faire le point de manière autonome et rapide sur la maturité du Système d'information de son organisme gestionnaire

- Etat de l'existant (SI, sécurité, infrastructures...)
- Les besoins partiellement / non couverts, ou couverts de manière non satisfaisante
- Evaluer la maturité des usages des outils numériques et les besoins en formation / accompagnement

Disposer d'une trajectoire à 3 - 5 ans et établir un plan d'action adapté



Deux outils d'autodiagnostic ANAP à votre disposition

Autodiagnostic de la maturité de son SI
Pour les gestionnaires

Outil d'autodiagnostic des pratiques de management du SI

Pour les RSI

Définir la feuille de route SI de votre organisme à partir d'un diagnostic de départ

Autodiagnostic de la maturité de son SI à destination des gestionnaires

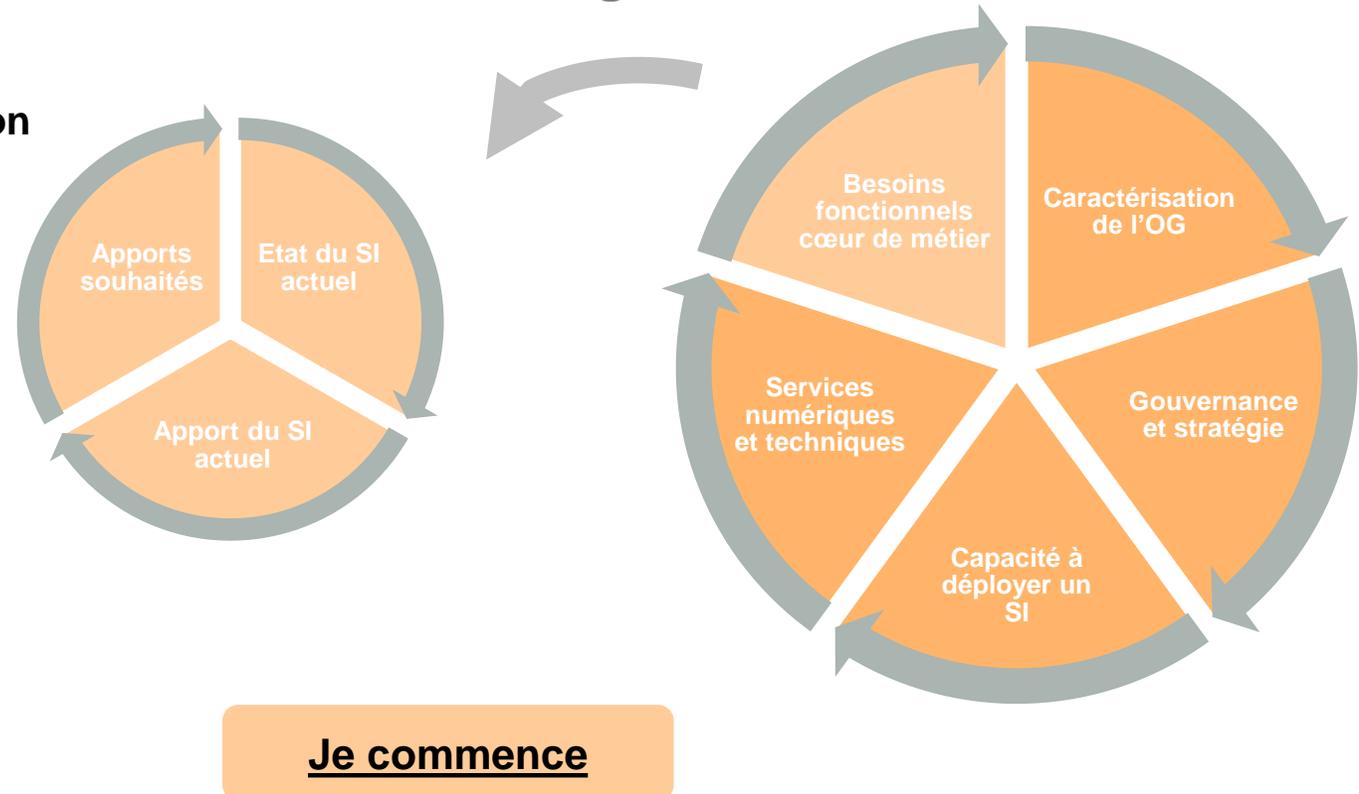
Analyser de façon autonome la maturité de son Système d'Information (SI)

- Niveau de couverture
- Usage
- Niveau de satisfaction...

Obtenir une première vision priorisée des projets SI à mener

Évaluer la capacité à déployer un projet SI

Identifier les points de convergence dans le cadre d'un projet de coopération ESMS Numérique



Définir la feuille de route SI de votre organisme à partir d'un diagnostic de départ

Outil d'autodiagnostic à destination des RSI

Evaluer son niveau de gestion SI sur les différentes dimensions et identifier les pallier à monter

Obtenir un plan d'action adapté à la situation de l'OG

Disposer de ressources pour sa mise en œuvre

Identifier les points de convergence dans le cadre d'un projet de coopération ESMS Numérique



Je commence

Définir la feuille de route SI de votre organisme à partir d'un diagnostic de départ

Cycle de webinaires du Collectif

- **Les bases légales et bonnes pratiques pour mener et sécuriser un projet SI**
 - ♦ De l'autodiagnostic à la feuille de route SI ♦ Les prérequis : gestion des accès, parc informatique, hébergement, sécurité, accès internet...

Date – Heure
- **Projet DUI : choisir la formule adaptée pour contractualiser avec l'éditeur**
 - ♦ Les différents modes : abonnement (SAAS), acquisition (On Premise – infrastructure OG), acquisition avec hébergement externe:
 - ♦ Faire un choix adapté : enjeux, avantages et inconvénients de chaque mode

Date - Heure
- **Mener un projet de coopération dans le cadre ESMS Numérique**
 - ♦ Le périmètre de la coopération ♦ Engagements et missions du porteur de projet ♦ Engagement et mission des coopérateurs ♦ Gouvernance et pilotage opérationnel du projet ♦ Autres dispositions

Date - Heure
- **Recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage : les repères à avoir**
 - ♦ La mission de l'assistance à maîtrise d'ouvrage ♦ L'élaboration d'un cahier des charges ♦ faire un choix adapté aux besoins ♦ sécurisation de la contractualisation

Date - Heure

Définir la feuille de route SI de votre organisme à partir d'un diagnostic de départ

Appui à l'émergence de projets de coopération ESMS Numérique

- **Aide à l'élaboration d'une feuille de route SI**
Temps d'échange individualisé et de travail avec un expert SI en distanciel
- **Recherche de partenariat en vue de la constitution d'une grappe**
Formulaire de repérage
Echange approfondi sur la base d'un autodiagnostic SI réalisé
Elaboration conjointe d'hypothèses de mises en lien
- **Aide à l'émergence de projets de coopération et au montage de dossier**
Animation de groupes de travail et mobilisation des référents selon les sujets d'expertise
- **Mise à disposition d'outils et capitalisation**
Guide d'appui aux coopérations
Guide d'appui à la contractualisation AMOA
- **Appui ponctuel**
Temps d'échange individualisé sur sollicitation du Collectif

[Accéder au formulaire
de repérage](#)

3 pages ressources qui vous seront utiles sur le portail du Collectif



AIDE À L'INVESTISSEMENT NUMÉRIQUE : CONSULTEZ L'INSTRUCTION RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GÉNÉRALISATION DU PROGRAMME ESMS NUMÉRIQUE ET L'APPEL À PROJETS HDF

14 Mar 2022



[Instruction généralisation ESMS Numérique](#)

[Appel à projets ESMS Numérique dans les HDF](#)

Webinaire de présentation de la phase de généralisation du programme ESMS Numérique

Participez à l'une des deux sessions de présentation du programme ESMS Numérique organisée par l'ARS Hauts-de-France

- Mardi 22 mars de 9h30 à 11h00
- Judi 24 mars de 9h30 à 11h00

[Je m'inscris](#)

Autres informations et renseignements utiles

Pour comprendre le virage numérique, le Ségur du numérique en santé et le financement du programme ESMS numérique pour la phase de généralisation

- [Fiche pratique - Ici](#)

DOSSIER USAGER INFORMATISÉ : LES RESSOURCES ET WEBINAIRES DE L'ANAP

18 Mar 2022



NB : la création d'un compte utilisateur est nécessaire pour accéder aux ressources de l'ANAP

Faire le diagnostic SI d'un organisme gestionnaire

Deux outils vous sont proposés pour :

- Faire le point de manière autonome et rapide sur la maturité du Système d'information de son organisme gestionnaire : état de l'existant (SI, sécurité, infrastructures...), ressources humaines mobilisables, besoins métiers partiellement / non couverts / couverts de manière non satisfaisante, maturité des usages des outils numériques et les besoins en formation / accompagnement
- Evaluer la capacité de l'organisme gestionnaire à déployer un projet SI
- Elaborer une trajectoire à 3 – 5 ans et établir un plan d'action adapté à partir d'une première vision priorisée des projets SI à mener
- Identifier les points de convergence dans le cadre d'un projet de coopération

VIRAGE DU NUMÉRIQUE DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL : LES WEBINAIRES DE L'ANS

17 Mar 2022



L'ANS vous propose une série de webinaires et ressources pour vous engager dans le virage du numérique en santé :

Appréhender la doctrine du numérique en santé version 2021

[medico-social-ameliorez-vos-pratiqu...](#)

[J'y vais !](#)

Contacts



Véronique Szarzynski

Chargée de mission ESMS Numérique
veronique.szarzynski@esante-hdf.fr



Marine Réquillart

Directrice de projet Collectif SI SMS HDF
m.requillart@uriopss-hdf.fr



Peggy Jatière

Chargée de mission ESMS Numérique
peggy.jatiere@ars.sante.fr
ars-hdf-sims@ars.sante.fr

Sites ressources

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr>

[https://www.collectifsims-hdf](https://www.collectifsims-hdf.fr)

<https://www.esante-hdf.fr>

<https://esante.gouv.fr/segur/medico-social>

<https://ressources.anap.fr/numerique>
